

## PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 10 h 15, le 22 janvier 2016.

Sont présents formant quorum :

Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier  
Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis  
Mme la conseillère Natacha Jean, Québec  
M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures  
Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec  
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis  
M. le conseiller Rémy Normand, Québec  
M. le conseiller Michel Patry, Lévis  
M. le conseiller Laurent Proulx, Québec  
Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président  
M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil  
Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis  
Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

Sont également présents :

Mme Marie-Josée Couture, la secrétaire corporative  
M. Marc Rondeau, directeur général et trésorier

### Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ, M. Robert Maranda, membre du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2016-01**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Modification du calendrier des séances du conseil – ajout d'une séance au mois de mars 2016

**Résolution n° C-2016-02**

Sur proposition de M. Michel Patry, appuyée par M. Laurent Proulx, il est unanimement résolu :

- De modifier le calendrier des séances du conseil afin d'ajouter une séance ordinaire le jeudi, 10 mars 2016, à 13 h 15, à l'Édifice Andrée-P.-Boucher.

Référence : Rapport décisionnel du 22 janvier 2016

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Avis sur le règlement n° R.A.V.Q. 1018 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec sur les zones inondables aux abords du fleuve Saint-Laurent et sur la réalisation de la Place des canotiers et d'un stationnement dans une zone inondable de grand courant

**Résolution n° C-2016-03**

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RAVQ-1018 de l'agglomération de Québec;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 22 janvier 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2016-04**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 10 h 20.

Adoptée

Les résolutions C-2016-01 à C-2016-04 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) ROBERT MARANDA  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE